



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

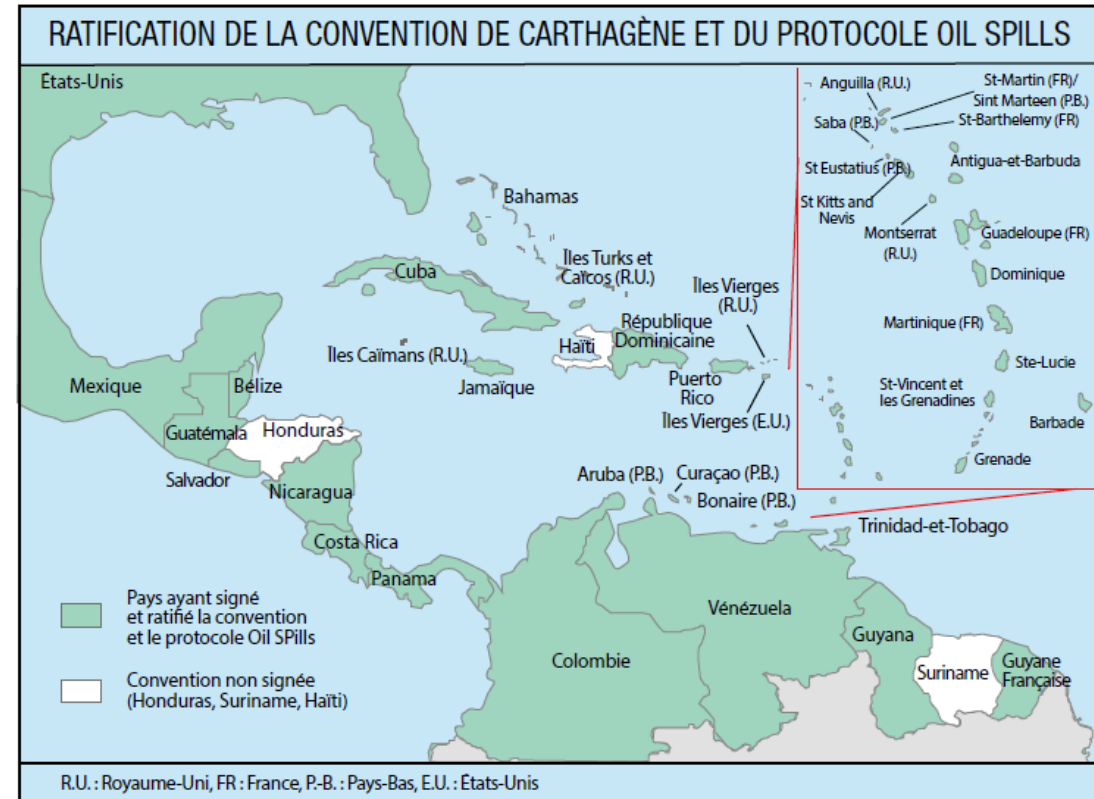
La France accueille en Guyane  
la 14<sup>e</sup> Conférence pour la protection  
et la mise en valeur des Caraïbes  
(Convention de Carthagène – Colombie)

DU 13 AU 17 MARS 2017 - Cayenne



## Les menaces sur la biodiversité de la région :

- Les espèces envahissantes et invasives (sargasses, poisson-lion...);
- L'état préoccupant des récifs coralliens : en Martinique, il ne reste plus que 1% du corail dans l'état pristine;
- La baisse de volume des bancs de poissons et du poids des prises de pêche;
- Les pollutions : plastique, eaux usées...



## La Convention de Carthagène

La convention *pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes* a été signée en Colombie le 24 mars 1983 et implique aujourd'hui 25 États riverains de la zone « Grande Caraïbe ».

Elles compte 3 protocoles :

- Le protocole SPAW *relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées* ;
- Le protocole LBS *relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres* ;
- Le protocole Oil Spills *relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures*.





## « Combattre toutes les formes de pollution marine »

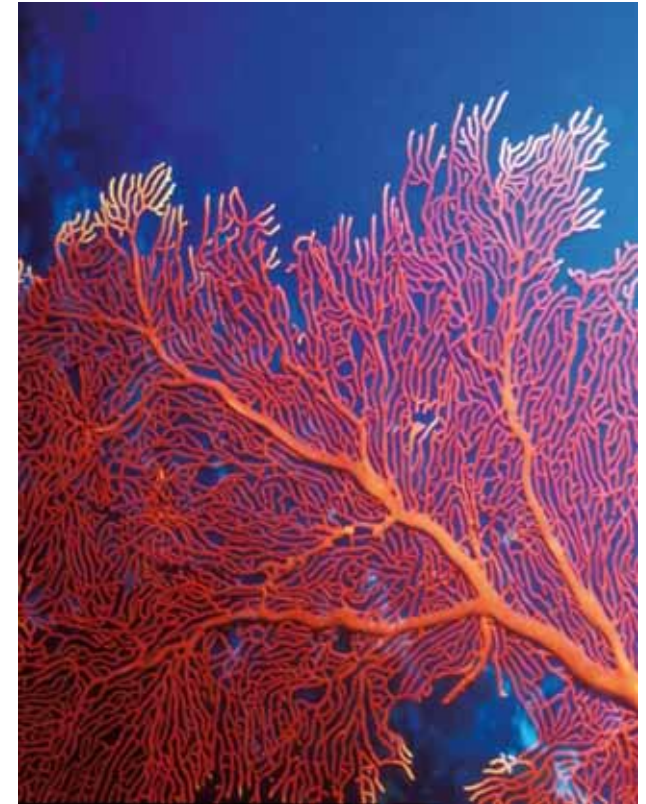
Pour préserver l'environnement, des initiatives fortes doivent être prises contre la pollution de la mer :

- Les déchets plastiques ont provoqué l'apparition d'un « nouveau continent » sur la planète ;
- La suppression à terme de l'usage des sacs en plastique dans la région est un objectif atteignable et nécessaire ;
- Les eaux usées détruisent le littoral et nuisent durablement à la pêche artisanale côtière et à l'aquaculture.



## « Reconquérir une exceptionnelle biodiversité »

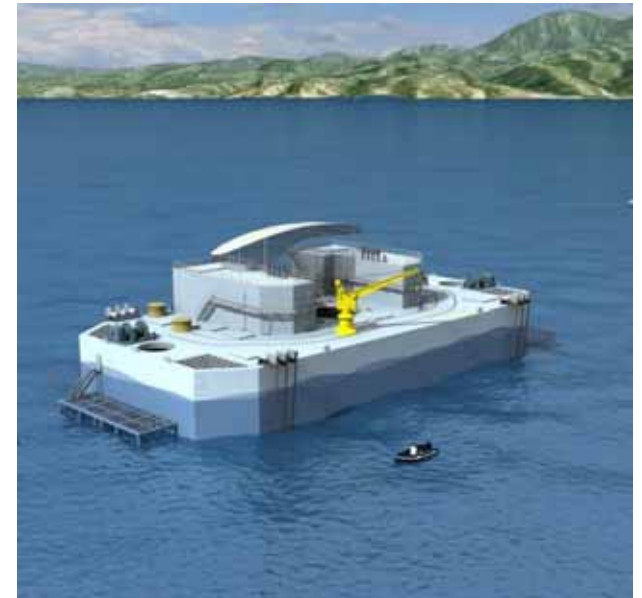
- Viser la prise en compte de 10 % de l'espace maritime de la Grande Caraïbe dans des aires protégées, avec le développement de modèles économiques innovants, à l'horizon 2020 ;
- Protéger les coraux, herbiers et mangroves en fixant des objectifs chiffrés ambitieux, à l'horizon 2020.





## « Développer la Transition énergétique »

- Investir dans les énergies renouvelables locales : géothermie, éolien, solaire thermique et solaire photovoltaïque, énergies marines, biogaz et biomasse solide ;
- Développer l'efficacité énergétique.



## « Encourager la coopération scientifique »

- Regrouper les structures publiques en charge de la biodiversité dans une alliance régionale ;
- Mutualiser les programmes de recherche sur l'environnement, notamment sur la prolifération des sargasses et l'acidification de l'océan.





## « Un transport maritime durable et responsable »

Créer un nouveau protocole pour :

- Avancer ensemble dans la coopération sur la surveillance maritime ;
- Tendre à une modernisation des navires pour réduire leur impact environnemental ;
- Définir une contribution des croisiéristes pour l'entretien des aires marines protégées ;
- Proposer un label de croisières responsables.





